

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY PAR MAITRE BALLY MANDATAIRE JUDICIAIRE Conformément aux dispositions de l'article L 625-1 et 625-2 et R 625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20.11.2025

Association LES CHAUDRONNERIES

dont le siège social est sis 124 rue de Rosny
93100 MONTREUIL - GREFFE N°
24/00093 - N° RC
BOBIGNY : 829 850 874

N° SIRET : 829 850 874 00019
(L25956634)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE BALLY MANDATAIRE JUDICIAIRE Conformément aux dispositions de l'article L 625-1 et 625-2 et R 625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 25.11.2025

EURL MYSS DISTRIB

dont le siège social est sis 21 rue Francisco Ferrer
93600 AULNAY-SOUS-BOIS - GREFFE
N° 2025J00483 - N° RC
BOBIGNY : 921 661 179

N° SIRET : 921 661 179 00017
(L25956630)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE BALLY MANDATAIRE JUDICIAIRE Conformément aux dispositions de l'article L 625-1 et 625-2 et R 625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20.11.2025

SASU MERILY

dont le siège social est sis 209 route de Saint-Leu
93800 EPINAY-SUR-SEINE - GREFFE N°
2025J00563 - N° RC
BOBIGNY : 908 384 761

N° SIRET : 908 384 761 00015
(L25956624)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE BALLY MANDATAIRE JUDICIAIRE Conformément aux dispositions de l'article L 625-1 et 625-2 et R 625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 25.11.2025

SAS DEMAIN ES

dont le siège social est sis 95 Avenue du Président Wilson
93108 MONTREUIL CEDEX - GREFFE N°
2023J00780 - N° RC
BOBIGNY : 824 274 534

N° SIRET : 824 274 534 00018
(L25956627)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

CONCEPT EUROBATI SAS

5 RUE GALILEE
93150 LE BLANC-MESNIL
GREFFE N°: 2025J00017 - RC
BOBIGNY: 837 681 485

SIRET: 837 681 485 00020 (L25947179)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

GROOMERS DIEME SAS

6 PASSAGE DE L'ANCIENNE TANNERIE
93200 SAINT-DENIS
GREFFE N°: 2025J01683 - RC
BOBIGNY: 821 464 252

SIRET: 821 464 252 00013 (L25947202)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

DECORAMEN SARL

31 RUE DES FRAISIERS
93420 VILLEPINTE
GREFFE N°: 2025J00271 - RC
BOBIGNY: 482 328 614

SIRET: 482 328 614 00029 (L25947190)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

MOONARTE SAS

28 BOULEVARD DE STRASBOURG
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
GREFFE N°: 2025J01128 - RC
BOBIGNY: 803 676 600

SIRET: 803 676 600 00049 (L25947213)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

DANI SARL

45 RUE CHARLES DELESCLUZE
93170 BAGNOLET
GREFFE N°: 2023J00623 - RC
BOBIGNY: 837 757 319

SIRET: 837 757 319 00020 (L25947186)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

EDR SAS

3 RUE NOUVELLE BAT F
93700 DRANCY
GREFFE N°: 2025J00485 - RC
BOBIGNY: 823 375 928

SIRET: 823 375 928 00012 (L25947198)

AVIS DE DEPOT DES CREANCES SALARIALES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY PAR MAITRE DANGUY MANDATAIRE JUDICIAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et L.625-2 et R.625-3 du Code du Commerce, les salariés dont la créance ne figure pas dans tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de Prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication : EN DATE DU 20/11/2025

M.T.I EURL

14 RUE DE LA FEDERATION
93100 MONTREUIL
GREFFE N°: 2025J01784 - RC
BOBIGNY: 829 808 641

SIRET: 829 808 641 00015 (L25947208)

Val-de-Marne

Avis civils

Avis de saisine de legataire universel - delai d'opposition

Article 1007 du code civil Article 1378-1 du code de procédure civile Loi numéro 2016-1547 du 18 novembre 2016 Par testament olographe en date du 10 octobre 2021,

Madame **Françoise Martine DUQUERROY**, en son vivant retraitée, demeurant à L'HAY-LES-ROSES (94240) 13 ruelle de la Cosarde, née à MARCOUSSIS (91460), le 9 mars 1951, célibataire, non liée par

un pacte civil de solidarité, décédée à LE KREMLINBICETRE (94270) où elle se trouvait momentanément, le 26 août 2025, a institué un légataire universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Julien DAVAT-GOUYE notaire à MARCOUSSIS (Essonne) 34 bis rue Alfred Dubois, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 26 novembre 2025 duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Julien DAVAT-GOUYE notaire à MARCOUSSIS (Essonne) 34 bis rue Alfred Dubois, notaire chargé de la succession (référence CRPCEN 91033) dans le mois suivant la réception par le tribunal judiciaire de CRETEIL de la copie authentique de l'acte de procès-verbal d'ouverture et de description du testament et de la copie du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. (L25955590)



homnia
Notaires partenaires

Etude de Maîtres Jean-Pierre PROHÁSZKA, Lionel MONJEAUD, Cédric PRÉTET, Benjamin DUMONTET, Marion PIERSON, Elodie COCHE et Jean-François KAPPLER à VILLEURBANNE (Rhône), 1, Place Charles Hernu

INSERTION - AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Lionel MONJEAUD, Notaire Associé à VILLEURBANNE, 1 Place Charles Hernu, CRPCEN 69069, le 22 novembre 2025, Monsieur **Cédric ATLAN**, né à NARBONNE (11100) le 18 décembre 1975 et Madame **Caroline Laurence LE JOSSEC**, née à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 7 septembre 1974, demeurant ensemble à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 72 rue Dalayrac. Mariés à la mairie de PLUVIGNER (56330) le 8 août 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont aménagé leur régime matrimonial afin d'y adjoindre une clause de précipuit en faveur du survivant des époux. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire. (L25947827)

Constitutions

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vincennes du 18 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile de moyens **Dénomination sociale** :

SCM ONG ET SEVESTRE

Siège social : 3, Rue Renon à VINCENNES (94300) **Objet social** : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel, et généralement, toutes opérations destinées à concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Madame Sophie ONG domiciliée 19 Avenue de Stockholm à MONTEVRAIN (77144) et Madame Cécile SEVESTRE domiciliée Asso Centre Médico Dentaire Nation - 33, Cours Vincennes